SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

SÉCURITÉ ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Réunion avec les entreprises titulaires des marchés Travaux et Éclairage public

9 novembre 2026

2026

01

Objectifs de la réunion

POURQUOI CETTE RÉUNION AUJOURD'HUI ?

SÉCURITÉ

Rappeler les exigences du SYDESL

Partager les enseignements des contrôles de chantiers.

ORGANISATION

Améliorer la préparation, la coordination des interventions et le suivi des travaux.

ENGAGEMENTS

Faire le point sur les obligations contractuelles, notamment les clauses sociales.

OBJECTIF

Partager les exigences, écouter les entreprises et construire des améliorations concrètes.

LE CADRE DE NOTRE RELATION CONTRACTUELLE

- **La sécurité** des intervenants, des tiers et des ouvrages est une exigence prioritaire.
- **Les marchés** engagent le SYDESL et les entreprises sur des résultats, des méthodes maîtrisées et une qualité vérifiable.
- **Les entreprises** titulaires sont responsables de l'encadrement de leurs équipes et de leurs sous-traitants.
- **Le SYDESL** renforce le suivi des opérations et attend des échanges transparents, réactifs et tracés.

EXIGENCE, RESPONSABILITÉ ET PARTENARIAT

02

Politique de prévention et plan cadre SYDESL

SÉCURITÉ : DES EXIGENCES CONCRÈTES SUR CHAQUE CHANTIER

- **Préparer** les interventions : analyse des risques, modes opératoires, compétences et moyens adaptés.
- **Maîtriser** les risques électriques : habilitations, voisinage, consignations et travaux sous tension dans le cadre autorisé.
- **Sécuriser** les emprises : circulation, balisage, protection des tiers et maintien des accès.
- **Encadrer** la coactivité et la sous-traitance : mêmes exigences pour tous les intervenants.
- **Signaler** immédiatement tout écart, changement de situation ou presque-accident.

Le SYDESL déploie un plan cadre de prévention, qui sera prochainement soumis aux entreprises.

À compléter : rappel des exigences précises des CCAP et des procédures applicables.

UN PLAN CADRE DE PRÉVENTION POUR LES OPÉRATIONS DU SYDESL

Un référentiel commun pour mieux préparer, coordonner et suivre la prévention sur les chantiers.

PRÉPARER

Identifier les risques, les interfaces, les intervenants et les documents nécessaires avant le démarrage.

PARTAGER

Formaliser avec les entreprises les mesures de prévention et les règles de coordination applicables.

SUIVRE

Contrôler sur le terrain, tracer les constats, traiter les écarts et actualiser les mesures si nécessaire.

Le projet de plan cadre sera prochainement transmis aux entreprises pour présentation, échanges et appropriation avant sa mise en œuvre.

03

Formation des techniciens et futurs contrôles

FORMER LES TECHNICIENS AU CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Une formation progressive pour partager une méthode commune et une posture adaptée sur les chantiers.

1. APPORTS THÉORIQUES

- Fondamentaux de la prévention
- Observation d'un chantier
- Repérage des situations à risque
- Traçabilité des constats

2. MISE EN PRATIQUE

- Deux chantiers types
- Exercices de contrôle sur site
- Analyse des situations rencontrées
- Partage des retours d'expérience

3. MÉTHODE COMMUNE

- Grille de contrôle partagée
- Critères d'observation communs
- Constater, alerter et tracer
- Suivre les actions correctives

Formation théorique et pratique envisagée en interne, au regard de de notre expérience des réseaux, de la sécurité et des travaux sous tension.

La formation vise à renforcer la capacité des techniciens à observer et signaler les risques, sans se substituer aux responsabilités de l'entreprise.

METTRE EN PLACE DES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le SYDESL souhaite passer d'un suivi ponctuel à une démarche de contrôle régulière, lisible et partagée.

PRINCIPE

Contrôles par échantillonnage, ciblés sur les opérations et les situations présentant des enjeux de sécurité.

FRÉQUENCE MINIMALE

Au moins un contrôle par an et par entreprise titulaire.

CIBLE SOUHAITÉE

À terme, idéalement un contrôle par an et par CT, selon les moyens et le volume d'activité.

Une démarche préventive et d'amélioration continue

Partager les constats avec l'entreprise • demander les corrections nécessaires • vérifier leur prise en compte • tirer les enseignements pour éviter la récurrence.

La méthode, les modalités de restitution et le suivi des actions seront précisés avec les entreprises après la phase de formation.

04

Retour sur les contrôles EP

CONTRÔLES ÉCLAIRAGE PUBLIC : DES ÉCARTS NON ACCEPTABLES

CONSTAT – MISE À LA TERRE

Des contrôles ont mis en évidence

- Des mâts sans mise à la terre réalisée
- Absence de boitiers de classe 2 ou non remplacement
- Protections différentielles inadaptées

Interrogation sur la réalité des autocontrôles et la traçabilité des travaux.

SUITE DONNÉE

- Rapport détaillé remis à l'entreprise
- Faits reconnus lors de la réunion contradictoire.
- Analyse des causes et actions correctives internes
- Contrôle des chantiers comparables.

CE QUE LE SYDESL ATTEND DÉSORMAIS DES ENTREPRISES

- **Un autocontrôle** réel, documenté et réalisé au bon moment – avant recouvrement ou mise en service.
- **Des équipes** disposant des compétences, habilitations et autorisations adaptées aux tâches confiées.
- **Un encadrement** présent et identifiable, y compris en cas de sous-traitance.
- **Une information** immédiate du SYDESL en cas d'aléa, de non-conformité ou de modification des conditions d'intervention.
- **Des actions correctives** vérifiables et une prévention de la récurrence.

05

Organisation des travaux et sous-traitance

ORGANISATION DES TRAVAUX ET SOUS-TRAITANCE

PRÉPARER ET COORDONNER

- **Planning** et programmation partagés
- **Études** d'exécution et dossier de chantier disponibles
- **Interfaces** avec communes, exploitants et autres entreprises
- **Information** du SYDESL en cas de changement

MAÎTRISER LA SOUS-TRAITANCE

- **Sous-traitants** déclarés et acceptés selon le marché
- **Compétences** et habilitations vérifiées
- **Consignes** et exigences identiques
- **Responsable** de chantier clairement identifié
- **Traçabilité** des interventions

TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET TRAVAUX SOUS TENSION

- Les travaux sous tension ne sont pas une modalité ordinaire d'intervention : ils relèvent d'un cadre strict et de personnels spécifiquement habilités.
- Anticiper les besoins de consignation et les échanges avec l'exploitant du réseau.
- Vérifier l'adéquation entre opération, habilitations, instructions de sécurité, outillage et organisation.
- Ne pas engager une intervention si les conditions de sécurité ou les autorisations nécessaires ne sont pas réunies.

OBJECTIF SYDESL

Renforcer la capacité des techniciens à observer, identifier et tracer les situations à risque.

06

Réorganisation territoriale envisagée

ORGANISATION DU SUIVI DES TRAVAUX PAR LES TECHNICIENS

Le SYDESL engage une réflexion, sans scénario arrêté à ce stade, sur l'organisation territoriale du suivi des opérations.

OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Répartition plus cohérente des CT (Arrivée d'un nouveau technicien)
- Meilleure continuité du suivi
- Équilibre des charges entre techniciens
- Identification claire des interlocuteurs

07

Bilan des clauses sociales – AILE SUD BOURGOGNE

CLAUSES SOCIALES : MESURER LES ENGAGEMENTS RÉALISÉS

Présentation du bilan par entreprise du respect des clauses sociales prévues dans les CCAP.

BILAN

Heures réalisées et niveau d'atteinte des engagements.

ÉCARTS

Éventuels écarts, difficultés et explications apportées.

SUITES

Actions correctives, accompagnement et suivi contractuel.

CONCLUSIONS ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

- **Quelles difficultés** rencontrées par les entreprises dans la préparation et la réalisation des chantiers ?
- **Quelles améliorations** concrètes proposer pour la sécurité, la coordination et la sous-traitance ?
- **Quelles actions correctives** chaque entreprise s'engage-t-elle à mettre en œuvre ?
- **Quelles modalités de suivi** et de retour d'expérience retenir avec le SYDESL ?

Clôture : formaliser les décisions, les responsables et les échéances.